



Le droit a la nationalité française

Par **guettatfi**, le **14/03/2010 à 19:34**

Bonjour,
Bon jour maitre alors voila ma question
Mon arriere grand père maternelle ainsi que mon grand père son de nationalité française
Mon grand père a réintégré la nationalité française en 2005 ma question est est ce que je
peux avoir la nationalité française sachent que ma mère ne la pas accepté mais cordiale
salutation

Par **ritèj**, le **19/06/2013 à 14:30**

bonjour ma fille et né an France an 2001 et je voulait savoirs ci elle avait le droit de demande
la nationalité
française a 13 an

Par **amajuris**, le **19/06/2013 à 16:07**

bjr,
impossible de répondre à votre question.
il faudrait connaître la nationalité des parents et savoir si les parents sont nés en france ou à
l'étranger.

Par **dabcity**, le **27/06/2013** à **18:01**

Bonjour moi j'ai déposé mon dossier en novembre 2011 à la préfecture de Toulouse toujours pas de réponse. Je viens d'avoir un travail à paris. Quels conseils me donneriez-vous, entre laisser mon dossier suivre son cours à la préfecture de Toulouse où faire un transfert de dossier à la préfecture de colombe?

Merci de vos éventuelles conseils